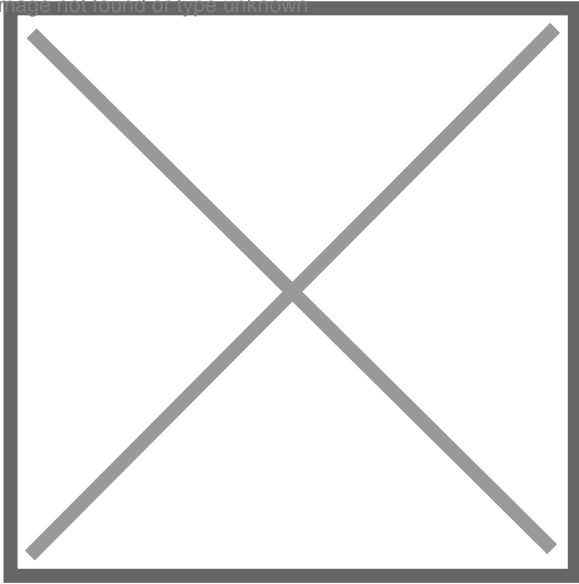


Image not found or type unknown



Est ce une obligation pour lui?

Par **sevenewby**, le **05/11/2011** à **11:58**

Bonjour,

Je souhaite déduire mes frais de repas sur de mes impôts sur revenus. Pour se faire, mon ancien employeur doit me faire une attestation comme quoi les salariés de son entreprise ne bénéficient pas de cantines ou de tout autres avantages pour les repas du midi.

Est ce une obligation pour lui?